

# ACERMI & LES PROS

Lettre d'information de l'Association pour la CERTification des Matériaux Isolants OCTOBRE 2014



Professionnels :  
votre nouveau  
rendez-vous

## 30 ans de certification

La certification ACERMI a connu en 30 ans d'existence une belle dynamique. Devenue marque de qualité de référence en Europe, elle compte aujourd'hui plus de 600 certificats portant sur une grande diversité de familles d'isolants, produits sur 110 sites industriels européens, dont 53% en France.

De 2006 à 2013, le nombre de certificats a doublé grâce à l'adaptation de son processus aux exigences de performances de plus en plus élevées, portées par les réglementations thermiques.

Elle a su également accompagner l'innovation, comme en témoigne l'intégration successive de nouveaux isolants comme les ouates de cellulose ou les laines minérales en vrac à projection humide. 2013 a également été l'année de la refonte des référentiels et de l'intégration, pour chacun d'entre eux, de cahiers spécifiques par produit. Une avancée supplémentaire vient d'aboutir en 2014 : la délivrance des premiers certificats ACERMI issus du référentiel trempin.

### Après le succès de la conférence Batimat 2013 et la refonte du site internet, l'ACERMI poursuit ses actions de communication, pour encore mieux accompagner les acteurs et partenaires de la certification.

Les acheteurs de produits certifiés, entreprises de distribution, entreprises de pose, artisans, sont demandeurs d'une information pédagogique et régulière sur les produits isolants certifiés par Acermi. Quant aux fabricants d'isolants, déjà engagés dans la certification ou désirant le faire, ils souhaitent avoir la possibilité de témoigner sur les avantages que leur apporte la certification et avoir un moyen supplémentaire de valoriser leurs tous derniers produits certifiés. C'est le constat que les études d'opinion, réalisées par l'Association Acermi en 2013, ont montré.

Pour satisfaire ces attentes respectives, l'ACERMI a donc décidé de lancer la lettre « Acermi & les Pros » qui compte quatre grandes rubriques. « A la une », c'est l'actualité majeure sur l'isolation ou la certification. La seconde rubrique donne la parole aux différents publics. Pour ce premier numéro, gros plan sur l'artisanat et le point de vue de l'utilisateur. La rubrique « Les fabricants choisissent Acermi »

permettra à l'un d'entre eux d'expliquer leur engagement et les atouts que représente cette certification. Enfin, la rubrique « Isolants et usages » a vocation à exposer de façon pédagogique un cas d'application. La liste des derniers produits certifiés, l'annonce des éditions, des rendez-vous et des manifestations complètent le panorama.

Cette lettre constitue à présent le point de rencontre trimestriel des acteurs et partenaires de la certification qui pourront la consulter, selon leurs préférences, en version papier ou électronique. Bonne lecture...

## ACERMI EN BREF

La certification de qualité ACERMI est délivrée par l'Association pour la CERTification des Matériaux Isolants, association loi 1901 créée en 1983, réunissant le CSTB et le LNE. Elle permet à l'ensemble des professionnels du domaine de démontrer les performances des isolants qu'elle certifie, au terme d'essais, de contrôles et d'audits.



## ➤ L'artisanat & Acermi

# SYE Entreprise, entreprise de rénovation, experte en isolants bio-sourcés

**Créée il y a dix ans et implantée à Vigneulles les Hattonchatel dans la Meuse, SYE propose son expertise en isolation aux particuliers de la région, dans le cadre de leurs travaux de rénovation. Adeptes de l'innovation et du développement durable, elle utilise principalement des produits bio-sourcés : ouate de cellulose, fibre de bois, ... et ponctuellement des isolants plus traditionnels comme la laine de verre ou la laine de roche.**

Soucieux de la qualité des isolants qu'elle propose, SYE s'est très vite engagée dans les travaux de caractérisation et de définition de leurs performances en participant aux commissions et groupes de travail *ad hoc* : commission chargée de formuler les Avis Techniques, comité de certification des isolants thermiques ACERMI.

Yves Spaeth-Elwart, son dirigeant explique : « il y a dix ans, les artisans confrontés à des demandes de produits bio-sourcés étaient dans le flou. Aujourd'hui, ils doivent savoir quels produits ils posent et pourquoi ils les posent. Ils ont dû acquérir des compétences techniques, s'informer sur les performances et exigences de mise en œuvre de ces nouveaux isolants, se former et former leur personnel à ces nouvelles techniques.



YVES SPAETH-ELWART SYE ENTREPRISE

La CAPEB, dont je suis adhérent, est engagée dans cette démarche de qualification de compétences et a créé en 2009 la marque ECO artisan dont je suis titulaire.

L'expérience acquise et ma quête continue d'informations sur les performances des isolants me permettent de proposer à mes clients des solutions pertinentes. Ce qui n'est pas toujours sans difficulté. Je dois en effet parvenir à concilier leurs attentes de « plus grand, plus beau, » avec les contraintes techniques d'une isolation efficace. Je dois être en mesure d'expliquer pourquoi une telle épaisseur est nécessaire, même si cela va un peu réduire leur espace. Il me faut aussi justifier la raison des écarts de prix entre ces nouveaux isolants et ceux plus traditionnels, d'autant que les surfaces des maisons que je rénove sont généralement assez grandes (environ 200 m<sup>2</sup>). Concernant les coûts, la première question de mes clients porte sur le montant de l'éco-prime (NDLR : éco-PTZ, certificats d'économie d'énergie, etc.) auquel ils auront droit. Seulement 30% raisonnent sous l'angle des économies d'énergie avec une diminution de leur facture de chauffage, sur plusieurs années, grâce à une isolation efficace.

Pour estimer cette efficacité, je m'appuie sur les performances de R et de lambda annoncées et validées par l'ACERMI. Et je me fournis en produits certifiés auprès de petites entreprises de négoce professionnel de ma région. Je reste vigilant sur la date de validité des certificats car celle-ci est particulièrement importante. En effet, la certification s'appuie sur un contrôle semestriel des produits et du système qualité du fabricant d'isolants, qui permet de s'assurer que les performances annoncées sont bien maintenues dans le temps. Et ceci est particulièrement important vis à vis des assureurs. »



### La marque ECO artisan

L'un des trois piliers du plan de rénovation énergétique de l'habitat, lancé par l'Etat en 2013, repose sur la professionnalisation de la filière et la montée en compétences des entreprises et des artisans. Il s'agit de garantir que les travaux de rénovation vont être de qualité et permettre de réaliser les économies d'énergie attendues.

La Capeb est avant-gardiste dans la reconnaissance de l'engagement des artisans pour améliorer la performance énergétique des logements, et ce avec la création de la marque ECO artisan en 2009, devenue une qualification professionnelle en 2011.

Le référentiel de cette marque délivrée par QUALIBAT, organisme tiers et indépendant, s'appuie sur trois engagements de l'artisan. Celui-ci s'engage à évaluer la performance énergétique du logement, à apporter un conseil global en rénovation énergétique, à réaliser les travaux dans son corps de métier et à en vérifier la qualité. L'artisan devient ECO artisan sur la base d'une vérification de ses connaissances et compétences comportant un audit de ses chantiers.

La marque ECO artisan a été reconnue comme donnant droit à l'attribution du signe de qualité RGE « reconnu Garant de l'Environnement », qui conditionne depuis septembre 2014 l'éligibilité aux demandes d'obtention d'aides publiques : CIDD, éco-PTZ.

**Une qualification qui devrait permettre aux artisans de profiter d'une relance attendue du marché de la rénovation.**

# ➤ Les fabricants choisissent Acermi

## Buitex, fabricant d'isolants à base de déchets recyclés et de produits végétaux



**JEAN-PIERRE  
BUISSON**  
BUITEX

**PME de 50 personnes située à Cours-la-Ville dans le Rhône\*, Buitex traite et transforme des déchets issus des industries locales, pour produire des isolants de bâtiment (représentant 42% de son chiffre d'affaires), des feutres pour la literie et des paillages pour l'agriculture. Depuis sa création il y a 115 ans, elle a toujours été très attentive à la qualité de ses process et de ses produits.**

En 2005, elle obtient la certification ISO 9001, garantissant la qualité de son système de production. Elle s'engage dans la foulée dans la certification de ses produits en l'appliquant à plusieurs produits de sa gamme d'isolants ISONAT au fur et à mesure de leur production. Sept isolants sont aujourd'hui certifiés : isolants en fibre de bois, en fibre de bois et de chanvre, en ouate de cellulose et fibre textile, pour des

applications en isolation thermique et/ou acoustique de toitures, combles, murs et cloisons intérieures ou de murs extérieurs.

Pour Jean-Pierre Buisson, gérant de Buitex, « la certification ACERMI nous permet de rassurer nos clients sur la qualité et les performances de nos produits. Ils ont ainsi la certitude - grâce aux contrôles réalisés par ACERMI - que les performances thermiques annoncées sont exactes et durables, et qu'en cas de besoin de réapprovisionnement, ils trouveront des produits de qualité identique. Ils peuvent également être certains que nos produits sont éligibles aux aides financières.

Convaincus de ces bénéfices pour nos clients, nous voulions que les performances de notre nouvel isolant COTONWOOL, dont l'innovation repose sur le rapport poids/performance, soient reconnues et valorisées par la marque ACERMI. Mais aucun référentiel n'existait à l'époque pour les isolants en fibres textiles recyclées. Nous avons donc engagé une réflexion avec un groupe de travail qui a abouti à la définition d'un référentiel dédié aux produits innovants. Nous avons obtenu notre certificat en octobre 2013. Ce référentiel ouvre la voie aux autres innovations des fabricants ».

### Produits Buitex certifiés par Acermi

- 7** références certifiées Acermi, dont :
- 2** à base de matériaux d'origine animale ou végétale
- 4** en fibre de bois
- 1** en coton en vrac (référentiel tremplin)



(\* ) Buitex a ouvert une seconde usine à Mably (42) en 2013.

**En savoir plus sur Buitex :**  
[www.buitex.fr](http://www.buitex.fr) et [www.isonat.fr](http://www.isonat.fr)

## ➤ LES 10 DERNIERS CERTIFICATS ATTRIBUÉS PAR ACERMI

SOCIÉTÉS	PRODUITS	NATURE	N° CERTIFICAT
<b>IKO INSULATIONS BV</b>	IKO Enertherm ALU / ALU TG / ALU SP / ALU NF	Mousse rigide de polyuréthane	06/103/434/11
<b>IKO INSULATIONS BV</b>	IKO Enertherm KR ALU / KR ALU TG	Mousse rigide de polyuréthane	06/103/436/14
<b>KNAUF</b>	KNAUF Therm Dallage - KNAUF Therm PV	Polystyrène expansé	14/007/936
<b>MODULO S.A.S</b>	THERMART	Mousse rigide de polyuréthane	14/184/956
<b>KNAUF INSULATION</b>	THERMO LOFT	Laine de verre vrac	13/D/016/850/1
<b>BOUYER LEROUX</b>	Panneau isolant Mur'max	Mousse rigide de polyuréthane	14/183/975
<b>SINIAT</b>	Unimat TM SOL Performance	Polystyrène expansé	14/009/973
<b>ISOBOX ISOLATION</b>	EtanchBox 36	Polystyrène expansé	14/119/971
<b>POLYPROD SAS</b>	ROCAFIBRE FDC PLUS	Laine de bois composite	14/150/967
<b>POLYPROD SAS</b>	ROCAFIBRE RSD	Laine de bois composite	14/150/969

Retrouvez tous les certificats valides sur le site [www.acermi.com](http://www.acermi.com), à la rubrique « Chercher un isolant certifié »

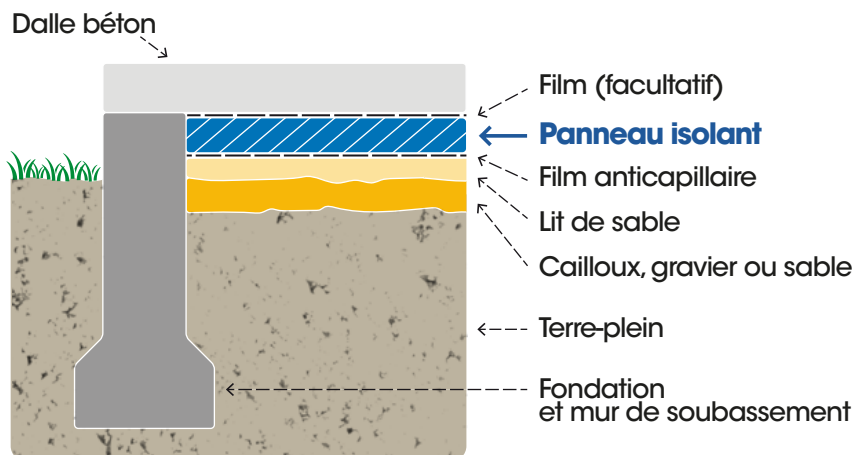
# ➤ Isolants & Usages

## Sols : exemple du dallage sur terre-plein

Si les toitures constituent une des sources de déperditions de chaleur les plus importantes, celles produites par les sols ne sont pas négligeables (entre 5 et 10%). Isoler ces derniers est créateur de confort et contribue à réaliser des économies supplémentaires.

Pour isoler un sol, la première question à se poser est celle de sa configuration. Se trouve-t-il au-dessus d'une cave ou d'un local non chauffé, d'un vide sanitaire, ou encore d'un terre-plein ? Dans le cas d'un dallage sur terre-plein, les documents de référence pour la constitution de l'ouvrage sont les NF DTU 13.3 partie 3 pour les maisons individuelles et parties 1 et 2 pour les autres types de bâtiments.

Pour résister à l'écrasement dû à la dalle en béton, ces DTU imposent l'utilisation d'isolants présentant une performance mécanique minimum, que



l'on peut retrouver sur le certificat ACERMI de l'isolant, le module d'élasticité  $E_s$ , défini comme le rapport de deux caractéristiques certifiées :

$$E_s = \frac{0,6 R_{CS}}{d_s} = \frac{2 \times 0,6 R_{CS}}{d_{s_{\text{mini}}} + d_{s_{\text{maxi}}}}$$



➔ Dans tous les cas, ce module  $E_s$  doit être supérieur à 2,1 MPa (Mégapascals).

➔ De plus, pour les bâtiments autres que les maisons individuelles, l'épaisseur de l'isolant est aussi limitée de telle sorte que :  $e$  (en mètres)  $\leq E_s/50$ .

➔ Enfin, il est recommandé d'utiliser des isolants non hydrophiles et présentant une rigidité mécanique minimale, caractéristiques reprises dans le classement ISOLE du produit certifié par les classes O2 et L2.

### (\*) CLASSEMENT ISOLE :

- I** Propriétés mécaniques en compression
- S** Comportement aux mouvements différentiels
- O** Comportement à l'eau
- L** Propriétés mécaniques utiles en cohésion et flexion.
- E** Comportement aux transferts de vapeur d'eau.

 <p>Nom ou marque distinctive Adresse déposée du fabricant 2 derniers chiffres de l'année de l'apposition du marquage CE N° de certificat de conformité CE N° EN de la norme produit</p> <p>Organisme notifié n°XXXX Code de désignation</p>		
Euroclasse <b>A2</b> s1 - d0	$R_D$ m <sup>2</sup> .K/W <b>1,35</b>	$\lambda_D$ W/(m.K) <b>0,038</b>
Epaisseur mm <b>50</b>	Longueur mm <b>1200</b>	Largeur mm <b>1000</b>
m <sup>2</sup> /coils <b>3,60</b>	Pièces par coils <b>3</b>	
<b>NOM PRODUIT</b>		
N° contrôle + Usine		
 <p>02/000/YYY/93 www.acermi.com</p> <p><math>R_{CS} = 140</math> kPa <math>d_{s_{\text{mini}}} = 0,7</math> % <math>d_{s_{\text{maxi}}} = 2</math> %</p> <p>Avis Technique n° S/00-1455</p>		

## À REDÉCOUVRIR

### Rapport d'activité Acermi 2013



À consulter sur le site [www.acermi.com](http://www.acermi.com)  
➤ Qui sommes-nous  
➤ Publications

## ➤ RENDEZ-VOUS 4<sup>e</sup> trimestre 2014

22-24 OCTOBRE **Salon ARTIBAT** Rennes

6 NOVEMBRE **Union des Métiers du Plâtre et de l'isolation - FFB**

Conseil d'administration et Assemblée Générale

